

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 817 013	1,69		14 074 000	237 409	3.30	464 442
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 800 157	4,31		1 830 000	78 873	5.31	97 173
Taxe d'habitation additionnelle	6 237 082	12,71		6 122 000	777 178	14.90	912 178
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 364 553	26,76		1 562 000	417 991	26.76	
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		417 991
Total de la fiscalité additionnelle					1 093 460	Total	1 891 784
Total des CFE unique, de zone et éolienne					417 991		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus				
Taxe foncière non bâtie additionnelle	<input type="text"/>		=		
Taxe d'habitation additionnelle	1 093 460				
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)				
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux	
CFE unique ou de zone	0,020				
CFE éolienne	>>>				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 942 324	139 135	52 812	9 829	215 770	0	-1 180 727	1 179 143

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
1 891 784	1 179 143	3 070 927

À GUERET
Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
Luc ESTRUCH

À Auzances

Le 9 avril 2025
La Présidente,
Valérie SIMONET

À

Le
pour la Préfecture,



Attesté par 09 88 67 04 39 préfecture
 Date de réception par les services de la préfecture : 25-076-DE
 Date de transmission : 04/04/2025
 Date de réception par les services de la préfecture : 16/04/2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	6 805
d. Logements sociaux	74

Taxe foncière non bâtie

49

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	635
b. Base minimum	40 142
c. Locaux industriels	167 722
d. Autres allocations	343

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	474 721

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	453 760
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	13 338
b. Par la loi	971 093

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	6 122 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	216 923
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	19 530
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	49 242
f. Stations radioélectriques	68 892
g. Installations gazières et autres	1 471

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 673 274
b. TVA prév. (comp. CVAE)	269 050
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	26,82	>>>
b. Dérogatoire	26,82	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	26,84	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,86	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,002494	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002405	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		37,99
Taux maximum de la majoration spéciale	0,040	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

a.... la diminution sans lien a été appliquée	
b.... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08